

Extrait du registre des délibérations
DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLEE DE
L'OGNON

SEANCE DU 8 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 8 mars à 18h30, après convocation légale et sous la présidence de Monsieur Gilles PINASSAUD, le Bureau Syndical se réunit au lieu habituel de ses séances,

Date de convocation : 28/02/2022

Date d'affichage : 09/03/2022

Présents Titulaires : Gilles PINASSAUD – Guillaume BLONDEL – Patrick OUDOT – Agnès SCALABRINO – Jean-Jacques NOEL – Jean-Jacques BESSON – Michel GANET – Jean-Pierre COURIOL.

Absents excusés : Hugues ANTOINE – Emmanuel SPADETTO.

Objet de la délibération : Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Bureau Syndical

Rapporteur, Monsieur Gilles PINASSAUD, Président

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Gilles PINASSAUD :

- **Ouvre la séance du Bureau Syndical,**
- **Procède à la vérification du quorum.**

Après délibération, le Bureau Syndical :

- **Nomme Guillaume BLONDEL comme secrétaire de séance,**

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Les comptes rendus et les procès-verbaux des séances de Bureau Syndical peuvent être consultés au SMAMBVO et sont également transmis par mail à tous les membres du Bureau.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président
Gilles PINASSAUD



Président

- **Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;**
- **Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.**

Extrait du registre des délibérations
DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLEE DE L'OGNON

SEANCE DU 8 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 8 mars à 18h30, après convocation légale et sous la présidence de Monsieur Gilles PINASSAUD, le Bureau Syndical se réunit au lieu habituel de ses séances,

Date de convocation : 28/02/2022

Date d'affichage : 09/03/2022

Présents Titulaires : Gilles PINASSAUD – Guillaume BLONDEL – Patrick OUDOT – Agnès SCALABRINO – Jean-Jacques NOEL – Jean-Jacques BESSON – Michel GANET – Jean-Pierre COURIOL.

Absents excusés : Hugues ANTOINE – Emmanuel SPADETTO.

Objet de la délibération : Mise en place d'un bail emphytéotique pour la microcentrale de Bussières

Dans le cadre du projet de microcentrale sur la commune de Bussières, il sera établi un bail emphytéotique sous seing notarial, pour une durée de 50 ans au profit du propriétaire de la microcentrale Société Hydrognon. Pour ce faire une redevance de 6% du montant des recettes pendant les 5 premières années et de 7% les années suivantes sera versée au SMAMBVO semestriellement (en juillet pour le 1^{er} semestre de l'année N, et janvier de l'année N+1 pour le deuxième semestre de l'année N-1). L'entretien du barrage sera partagé à 50% par le SMAMBVO et 50% par l'exploitant, dès la signature du bail.

Le Bureau Syndical, l'exposé du Président entendu :

- autorise le Président à signer tout document relatif à ce projet
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget.

Pour : 5 Contre : 3 Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Gilles PINASSAUD



Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



SMAMBVO
Syndicat Mixte d'Aménagement de la
Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon



Extrait du registre des délibérations
DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLEE DE L'OGNON

SEANCE DU 8 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 8 mars à 18h30, après convocation légale et sous la présidence de Monsieur Gilles PINASSAUD, le Bureau Syndical se réunit au lieu habituel de ses séances,

Date de convocation : 28/02/2022

Date d'affichage : 09/03/2022

Présents Titulaires : Gilles PINASSAUD – Guillaume BLONDEL – Patrick OUDOT – Agnès SCALABRINO – Jean-Jacques NOEL – Jean-Jacques BESSON – Michel GANET – Jean-Pierre COURIOL.

Absents excusés : Hugues ANTOINE – Emmanuel SPADETTO.

Objet de la délibération : Choix Entreprise : Travaux Crenu tranche 9 à 11.

Le Président fait part du résultat de l'ouverture des plis par la Commission d'Appel d'Offres concernant les travaux de restauration du Crenu tranche 9 à 11, 7 entreprises ont candidaté. L'Entreprise EIFFAGE a été retenue pour un montant de :

Lot 1 : 264 173.00 € HT

Lot 2 : 79 539.00 € HT

Soit un total de 343 712.00 € HT soit 412 454.40 € TTC

L'exposé du Président entendu, le Bureau Syndical décide :

- de retenir l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 343 712.00 € HT
- autorise le Président à signer tout document relatif à ces projets.
- autorise le Président à effectuer les demandes de subventions aux différents partenaires.
- à inscrire les crédits budgétaires

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Gilles PINASSAUD



Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



SMAMBVO
Syndicat Mixte d'Aménagement de la
Moyenne & Basse Vallée de l'Ognon

Envoyé en préfecture le 10/03/2022

Reçu en préfecture le 10/03/2022

Affiché le

ID : 070-200034544-20220308-DELIBERATION084-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

Extrait du registre des délibérations
DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLEE DE L'OGNON

SEANCE DU 8 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 8 mars à 18h30, après convocation légale et sous la présidence de Monsieur Gilles PINASSAUD, le Bureau Syndical se réunit au lieu habituel de ses séances,

Date de convocation : 28/02/2022

Date d'affichage : 09/03/2022

Présents Titulaires : Gilles PINASSAUD – Guillaume BLONDEL – Patrick OUDOT – Agnès SCALABRINO – Jean-Jacques NOEL – Jean-Jacques BESSON – Michel GANET – Jean-Pierre COURIOL.

Absents excusés : Hugues ANTOINE – Emmanuel SPADETTO.

Objet de la délibération : Renouvellement contrat location véhicule de fonction

Le contrat actuel de location du véhicule de fonction prendra fin en mai 2022, il y a lieu de signer un nouveau contrat avec FORD.

Le nouveau contrat est défini comme suit :

- Modèle : FORD KUGA
- Durée 36 MOIS
- Kilométrage : 90 000 km
- Loyer mensuel : 520.85 € TTC

Le Bureau Syndical, l'exposé du Président entendu :

- autorise le Président à signer tout document relatif à ce contrat
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Gilles PINASSAUD



Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLEE DE L'OGNON
Z.A. Corvée Sainte Anne – 70190 BOULOT
Tel : 03.81.55.02.18 – Fax : 03.81.57.79.87 Courriel : accueil.smambvo@riviereognon.fr



SMAMBVO
Syndicat Mixte d'Aménagement de la
Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon

Envoyé en préfecture le 10/03/2022

Reçu en préfecture le 10/03/2022

Affiché le

ID : 070-200034544-20220308-DELIBERATION085-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

Extrait du registre des délibérations
DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLEE DE L'OGNON

SEANCE DU 8 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 8 mars à 18h30, après convocation légale et sous la présidence de Monsieur Gilles PINASSAUD, le Bureau Syndical se réunit au lieu habituel de ses séances,

Date de convocation : 28/02/2022

Date d'affichage : 09/03/2022

Présents Titulaires : Gilles PINASSAUD – Guillaume BLONDEL – Patrick OUDOT – Agnès SCALABRINO – Jean-Jacques NOEL – Jean-Jacques BESSON – Michel GANET – Jean-Pierre COURIOL.

Absents excusés : Hugues ANTOINE – Emmanuel SPADETTO.

Objet de la délibération : Emprunt

Le Président informe les membres du Bureau Syndical sur le besoin de contracter un emprunt pour l'acquisition de deux véhicules.

Après avoir pris connaissance des différentes propositions, la banque populaire a été retenue pour cet emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 42 000 €
- Durée : 5 ans
- Taux : 0.56%
- Périodicité : Trimestrielle
- Amortissement trimestriel du capital 2 100.00 €
- Frais de dossier : 40 €

Le Bureau Syndical, l'exposé du Président entendu :

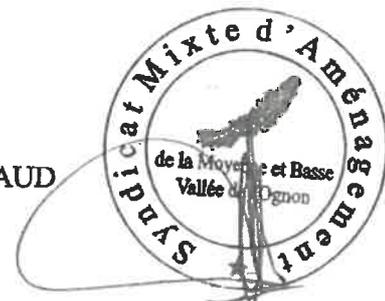
- autorise le Président à signer tout document relatif à ce contrat
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Gilles PINASSAUD



Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLEE DE L'OGNON

Z.A. Corvée Sainte Anne – 70190 BOULOT

Tel : 03.81.55.02.18 – Fax : 03.81.57.79.87 Courriel : accueil.smambvo@riviereognon.fr